

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo, tenue le 10 septembre 2024 à 19h00, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, 417 rue de la Cour à laquelle sont présents madame et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

Pierre Brien	Robert Auclair	André Rainville
Mélanie Malouin	Louise Côté	Rémi Raymond

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le Maire, Jean-Marie Lachapelle. Également présent : Monsieur Louis Verhoef, directeur général et greffier.

Mot de Bienvenue

M. le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil.

24.09.1

Ouverture de la séance ordinaire du 10 septembre 2024

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h01 après avoir constaté le quorum.

24.09.2

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 septembre 2024

Il est proposé par monsieur André Rainville et résolu d'adopter l'ordre du jour comme suit :

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance ordinaire du 10 septembre 2024.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 septembre 2024.
3. Questions du public sur l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal du 20 août 2024.
5. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Dépôt et ratification des comptes fournisseurs.
 - 5.2 Dépôt du procès-verbal du CCU.
6. **AVIS DE MOTION**
 - 6.1 P-24-951 – Emprunt Réfection rue Western (partie Sud).
 - 6.2 P1-24-848-47 – Zonage.
 - 6.3 P-24-849-12 – Lotissement.
 - 6.4 P-24-867-10 – PIIA.
 - 6.5 P-24-950 - Règlement de contrôle intérimaire.
7. **ADOPTION DE RÈGLEMENT**
 - 7.1 24-847-19 – Plan d'urbanisme.
 - 7.2 P2-24-848-46 - Zonage.
 - 7.3 24-916-9 – Sur la tarification.
 - 7.4 24-907-4 – Sur les compteurs d'eau.
 - 7.5 P1-24-848-47 – Zonage.
 - 7.6 P-24-849-12 – Lotissement.
 - 7.7 P-24-867-10 – PIIA.
8. **FINANCE ET ADMINISTRATION**
 - 8.1 Approbation des états financiers 2022 – OMH.
9. **ADJUDICATION DE CONTRAT**
 - 9.1 Services professionnels – Plan de gestion des actifs en eau.
 - 9.2 Services professionnels – Remplacement de télémétrie.
 - 9.3 Mandat à AURAY – Embauche Trésorier.
 - 9.4 Résolution amendée – Gainage conduite d'évacuation – Réservoir des Érables.

- 10. **SERVICE DU GREFFE**
 - 10.1 Autorisation de signature – Convention d'aide financière Transport Adapté.
 - 10.2 Suspension du programme de subvention IDÉE.
 - 10.3 Prolongation contrôle intérimaire – Immeubles patrimoniaux.
 - 10.4 Prolongation contrôle intérimaire – Projets intégrés.
- 11. **RESSOURCES HUMAINES**
 - 11.1 Nomination de deux membres au CCE.
 - 11.2 Embauche aux comptes payables.

INFORMATIONS ET COMMUNIQUÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

- 12. VARIA
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE du 10 septembre 2024.
- 14. LA PROCHAINE ASSEMBLÉE SE TIENDRA mardi, le 8 octobre 2024 À 19 HEURES.

Adopté

24.09.3

Questions du public

Les citoyens sont invités à poser des questions sur l'ordre du jour.
- Aucune question.

24.09.4

Adoption du procès-verbal du 20 août 2024

Sur proposition de madame Mélanie Malouin, le procès-verbal de la séance du 20 août 2024 est adopté.

24.09.5

Dépôt de documents

24.09.5.1

Dépôt et ratification des comptes fournisseurs.

24.09.5.2

Dépôt des procès-verbaux du CCU.

24.09.6

Avis de motion

24.09.6.1

Règlement 24-951 décrétant des travaux de réfection de la partie sud de la rue Western et un emprunt de 3 855 000 \$.

Madame Mélanie Malouin, conseillère, donne avis par la présente, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement d'emprunt de 3 855 000 \$ pour des travaux de réfection de la partie sud de la rue Western.

Mme Malouin dépose également un projet dudit règlement pour consultation sur le site Internet de la Ville et mis à la disposition des citoyens lors du dépôt de l'avis de motion.

24.09.6.2

P1-24-848-47 – Zonage.

Monsieur le conseiller Robert Auclair donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

1. De créer la zone R-76 à même une partie de la zone R-70;
2. De créer la zone R-77 à même une partie de la zone R-70.

Le projet de ce règlement est déposé conformément à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

24.09.6.3 P-24-849-12 – Lotissement.

Monsieur le conseiller Robert Auclair donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de lotissement afin :

- D'ajouter la nouvelle zone R-76 aux restrictions portant sur les opérations cadastrales;

Le projet de ce règlement est déposé conformément à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

24.09.6.4 P-24-867-10 – PIIA.

Madame la conseillère Mélanie Malouin donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin :

- D'assujettir les nouvelles zones « R-76 et R-77 » au chapitre 6 intitulé « P.I.I.A – Secteurs résidentiels » du règlement de PIIA à la suite de leur création.

Le projet de ce règlement est déposé conformément à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

24.09.6.5 Règlement numéro 24-950 – Règlement de contrôle intérimaire.

Madame Mélanie Malouin, conseillère, donne avis par la présente, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement de contrôle intérimaire.

Madame Malouin dépose également un projet dudit règlement pour consultation sur le site Internet de la Ville et mis à la disposition des citoyens lors du dépôt de l'avis de motion.

24.09.7 Adoption de règlement

24.09.7.1 Adoption du règlement d'amendement au plan d'urbanisme 24-847-19.

Sur proposition de monsieur Robert Auclair, conseiller, le règlement intitulé « Règlement 24-847-19 modifiant le plan d'urbanisme n° 09-847 de la Ville de Waterloo », est adopté.

Adopté

24.09.7.2 Adoption du 2^e projet du règlement amendant le règlement de zonage – P2-24-848-46.

Sur proposition de Monsieur Robert Auclair, conseiller, le 2^e projet de règlement au zonage intitulé « Règlement n° 24-848-46 amendant le règlement de zonage n° 09-848 de la Ville de Waterloo » est adopté.

Adopté

24.09.7.3

24-916-9 – Règlement de tarification.

ATTENDU QU' Un avis de motion du *Règlement numéro 24-916-9 sur la tarification* a été donné le 20 août 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même date.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil adopte le *Règlement numéro 24-916-9 sur la tarification*.

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adopté

24.09.7.4

24-907-4 - Règlement sur les compteurs d'eau.

ATTENDU QUE Lors de la séance du 20 août 2024, avis de motion a été donné par monsieur Rémi Raymond;

ATTENDU QUE Lors de la même séance, un projet du règlement 24-907-4 - Règlement sur les compteurs d'eau a été présenté et déposé pour consultation par le public sur le site Internet de la Ville.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Rémi Raymond
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal adopte le règlement 24-907-4 - Règlement sur les compteurs d'eau.

Adopté

24.09.7.5

Résolution adoptant le premier projet de règlement amendant le règlement de zonage et fixant la date de l'assemblée de consultation.

Il est proposé par monsieur Robert Auclair
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le projet du règlement de zonage P1-24-848-47.

Le présent projet de règlement P1-24-848-47 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

1. De créer la zone R-76 à même une partie de la zone R-70;
2. De créer la zone R-77 à même une partie de la zone R-70.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une **assemblée publique de consultation** sera tenue le 8 octobre 2024, à 18 h 15, à l'Hôtel de Ville de Waterloo.

Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption.

Adopté

24.09.7.6 **Résolution adoptant le premier projet de règlement amendant le règlement de lotissement et fixant la date de l'assemblée de consultation.**

Il est proposé par monsieur Robert Auclair et résolu à l'unanimité :

D'adopter le projet du règlement de lotissement n° 24-849-12.

Le présent projet de règlement n° 24-849-12 aura pour objet de modifier le règlement de lotissement afin :

- D'ajouter la nouvelle zone R-76 aux restrictions portant sur les opérations cadastrales;

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une **assemblée publique de consultation** sera tenue le 8 octobre 2024, à 18 h15, à l'Hôtel de Ville de Waterloo. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption.

Adopté

24.09.7.7 **Résolution adoptant le projet de règlement amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et fixant la date de l'assemblée de consultation.**

Il est proposé par madame Mélanie Malouin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le projet du règlement de relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 24-867-10.

Le présent projet de règlement n° 24-867-10 aura pour objet de modifier le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin :

- D'assujettir les nouvelles zones « R-76 et R-77 » au chapitre 6 intitulé « P.I.I.A – Secteurs résidentiels » du règlement de PIIA à la suite de leur création.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une **assemblée publique de consultation** sera tenue le 8 octobre 2024, à 18 h 15, à l'Hôtel de Ville de Waterloo. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption.

Adopté

24.09.8 **Finance et administration**

24.09.8.1 **Approbation des états financiers 2022 de l'OH de la Haute-Yamaska-Rouville - secteur Waterloo**

ATTENDU QUE La résolution 22.02.7.5 adoptait les prévisions budgétaires 2022 de l'OH de la Haute-Yamaska-Rouville ainsi que la contribution de la Ville de Waterloo au montant de 113 788 \$;

- ATTENDU QUE La résolution 22.05.22.2 adoptait la première révision budgétaire 2022 de l'OH HYR portant la contribution de la Ville au montant de 116 369 \$;
- ATTENDU QUE La résolution 22.08.8.3 adoptait la seconde révision budgétaire 2022 de l'OH HYR portant la contribution de la Ville au montant de 133 564 \$;
- ATTENDU QUE La résolution 22.10.7.3 adoptait la troisième révision budgétaire 2022 de l'OH HYR portant la contribution de la Ville de Waterloo au montant de 134 179 \$;
- ATTENDU QUE La résolution 23.02.8.5 adoptait la quatrième révision budgétaire 2022 de l'OH HYR portant la contribution de la Ville de Waterloo au montant de 141 291 \$;
- ATTENDU QUE La résolution 23.08.8.2 adoptait les états financiers 2022 produits par l'OH de la Haute-Yamaska-Rouville portant la contribution de la Ville de Waterloo au montant de 119 463,00 \$.
- ATTENDU QUE La SHQ, le 14 mars 2024, a adopté les états financiers 2022 de l'OH HYR – secteur Waterloo portant la contribution de la Ville de Waterloo au montant de 119 129 \$.
- ATTENDU QUE La Ville a versé à ce jour, pour l'année financière 2022, à l'OH HYR la somme de 119 463 \$, un montant de 334 \$ doit donc être récupéré pour l'année financière 2022.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adopte les états financiers 2022 de l'OH de la Haute-Yamaska-Rouville - secteur Waterloo et autorise la récupération du montant de 334 \$, représentant la contribution de la Ville versée en trop.

Adopté

24.09.9

Adjudication de contrat

24.09.9.1

Services professionnels – Plan de gestion des actifs en eau.

- ATTENDU QUE Lors de la séance du 13 février 2024 la ville reconnaissait l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;
- ATTENDU QUE, Pour atteindre cet objectif, la ville a demandé une offre de services à Danielle Comeau, ING pour réaliser ce mandat;
- ATTENDU QUE Pour ce faire, une banque d'heures a été évaluée à 100 heures au taux horaire de 170 \$, le transport sera facturé au coût de 0.70\$ / Km, plus taxes.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la soumission de Danielle Comeau datée du 29 août 2024.

Le bordereau de soumission dans le document d'appel d'offres a été rédigé avec des quantités estimées. Advenant que les quantités nécessaires seraient supérieures à celles estimées, cette résolution permet une différence ne dépassant pas 10%. Les fonds seront à même la TECQ

Adopté

24.09.9.2 Services professionnels - Remplacement télémétrie Usine de filtration.

ATTENDU QU' Au terme d'une résolution du 14 mai 2024 la ville annulait le contrat de remplacement de l'automate de l'usine de filtration;

ATTENDU QUE Ces équipements sont nécessaires au bon fonctionnement de la production et de la distribution de l'eau;

ATTENDU QUE La ville veut aller en appel d'offre pour la fourniture et la programmation de ces équipements;

ATTENDU QUE La ville a demandé une offre de service à une firme spécialisée soit Stantec pour la conception des plans et devis pour aller en appel d'offres sur SEAO.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la soumission de STANTEC au montant de 22 989.25 \$, taxes incluses, pour les services inclus dans l'offre de service datée du 27 août 2024. Les fonds seront pris sur la TECQ.

Adopté

24.09.9.3 Mandat AURAY – Embauche à la Trésorerie.

ATTENDU QUE La trésorière a récemment déposé son avis de départ, lequel prendra effet en date du 27 septembre 2024;

ATTENDU QUE Le poste requiert une expertise spécialisée à combler dans un délai rapide;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo souhaite s'adjoindre d'experts dans le processus de recrutement pour ce type de ressource dans le domaine municipal.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil approuve le mandat octroyé à la firme AURAY Leadership, partenaire de Raymond Chabot Grant Thornton, selon la soumission datée du 22 août 2024 au montant de 24 995 \$, taxes incluses. À ce montant sont autorisés en plus les frais afférents, selon les besoins, tels que stipulés au contrat dans la section Honoraires et garanties. Ce mandat sera financé par le surplus non affecté.

Adopté

24.09.9.4

Résolution amendée Gainage conduite de drainage – Réservoir des Érables.

ATTENDU QUE Le réservoir des Érables a dû être vidé pour effectuer des travaux de colmatage et que suivant la mise en place de la dalle de béton une fuite au niveau de la conduite de drainage de 150 mm de diamètre a été observée;

ATTENDU QUE Les experts recommandent de procéder au gainage de la conduite de drainage;

ATTENDU QUE Nous avons reçu deux (2) offres de services :

- ALTRA/SANEXEN 39 500.00 \$ + tx;
- FORACTION 23 800.00 \$ + tx

ATTENDU QUE L'entreprise FORACTION est disponible au début de la semaine du 26 août.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation de la directrice aux travaux publics, accepte la proposition de FORACTION, pour le gainage de la conduite d'évacuation au montant de 27 019.13 \$, taxes incluses. Un montant de \$2 500.00 est également requis pour les travaux de préparation du site, effectués en régie interne, pour un total de 29 519.13 \$. Ce montant sera assumé par le surplus non affecté. Que la présente résolution remplace et abroge la résolution 24.08.9.2.

Adopté

24.09.10

Service du greffe

24.09.10.1

Convention d'aide financière – Transport Adapté.

ATTENDU QUE Le Programme de subvention au transport adapté (PSTA) vise à assurer la mobilité des personnes handicapées du Québec pour que celles-ci puissent avoir accès aux activités de leur communauté et ainsi à favoriser leur participation sociale;

ATTENDU QUE Le Programme comporte un volet 1 – Régulier : aide financière aux organismes de transport adapté, qui vise à développer et à maintenir l'offre de services de transport adapté;

ATTENDU QUE La demande de la Ville de Waterloo a été retenue et que la Ministre accepte de lui verser une aide financière qui vise à couvrir une partie

des frais de transport pour les déplacements effectués par les personnes handicapées visées par le Programme;

ATTENDU QU' Il y a lieu de conclure une convention d'aide financière afin de déterminer les obligations des parties dans ce contexte.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise le Maire, Jean-Marie Lachapelle et le Directeur général et greffier, Louis Verhoef à signer la convention d'aide financière dans le cadre du volet I Aide financière aux organismes de transport adapté pour l'année 2024.

Adopté

24.09.10.2 Politique de développement économique et entrepreneurial.

ATTENDU QUE *La Loi sur les compétences municipales (art. 92 et 92.1) accorde le pouvoir aux municipalités d'adopter un programme aux fins d'accorder une aide à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence. La valeur de l'aide qui peut ainsi être accordée ne peut excéder, pour l'ensemble des bénéficiaires et par exercice financier, 250 000 \$;*

ATTENDU QUE La Ville a adopté la Politique d'Investissement en Développement Économique et Entrepreneurial (IDÉE) en mars 2020 par la résolution 20.03.11.2;

ATTENDU QUE La Politique d'Investissement en Développement Économique et Entrepreneurial (IDÉE) a contribué à la création, à l'implantation, à la consolidation, à la croissance et au développement d'entreprises de façon structurante durable;

ATTENDU QUE La Ville souhaite étudier plus en profondeur les prochaines actions concrètes possibles à mettre en œuvre pour stimuler la revitalisation du centre-ville et répondre aux défis actuels.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal suspende la Politique d'investissement en Développement Économique et Entrepreneurial (IDÉE) prévu par la résolution 20.03.11.2.

Adopté

23.09.10.3 Prolongation contrôle intérimaire – Immeubles patrimoniaux.

ATTENDU QUE Le 19 juin 2024, le Conseil adoptait une résolution de contrôle intérimaire visant les immeubles patrimoniaux;

- ATTENDU QUE Le 20 août 2024, une résolution amendée de contrôle intérimaire pour les immeubles patrimoniaux était adoptée;
- ATTENDU QUE Ces mesures de contrôle intérimaire étaient valides jusqu'au 17 septembre 2024;
- ATTENDU QUE La Ville de Waterloo est en processus de refonte de son plan d'urbanisme et qu'un règlement de contrôle intérimaire fera l'objet d'une adoption lors de la séance du 8 octobre 2024.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise le prolongement des mesures de contrôle intérimaire jusqu'au 8 octobre 2024.

Adopté

23.09.10.4

Prolongation contrôle intérimaire – Projets intégrés.

- ATTENDU QUE Le 9 juillet 2024, le Conseil adoptait une résolution de contrôle intérimaire visant les projets intégrés;
- ATTENDU QUE Ces mesures de contrôle intérimaire étaient valides jusqu'au 7 octobre 2024;
- ATTENDU QUE La Ville de Waterloo est en processus de refonte de son plan d'urbanisme et qu'un règlement de contrôle intérimaire fera l'objet d'une adoption lors de la séance du 8 octobre 2024.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise le prolongement des mesures de contrôle intérimaire jusqu'au 8 octobre 2024.

Adopté

24.09.11

Ressources humaines

24.09.11.1

Nomination de deux membres au CCE.

- ATTENDU QUE La ville de Waterloo connaît présentement une croissance démographique importante et sans précédent et que les différents comités tels le CCU et le CCE sont grandement sollicités par cette importante croissance;
- ATTENDU QU' En vertu de l'article # 2.3 du règlement 21-933 constituant le CCE, un système d'alternance des membres du comité doit être instauré et maintenu afin de permettre un vaste éventail d'expérience et de connaissance pour siéger sur ce comité;

ATTENDU QUE Le mandat de deux membres au sein du CCE vient présentement à terme et que ceux-ci doivent être remplacés;

ATTENDU QUE La Ville a reçu quatre curriculum vitae de façon spontanée pour combler ces postes;

ATTENDU QUE La Ville a également procédé à un appel de candidatures du 2 au 9 février 2024 et que deux candidatures ont été reçues à la suite de cet appel;

ATTENDU QUE Le comité de nominations du CCE, composé de M. Robert Auclair, conseiller, Mme Mélanie Malouin, conseillère ainsi que M. Marc Cournoyer, directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement ont procédé à l'analyse des CV reçus;

ATTENDU QUE Les postes doivent être comblés respectivement pour le 18 septembre et pour le 9 octobre;

ATTENDU QU' Après analyse des six candidatures reçues, le comité de nomination recommande deux candidats potentiels afin de combler les postes présentement vacants, savoir:

- M. Loïc St-Onge
- Mme Sabrina Lizotte

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du comité de nominations du CCE, accepte que M. Loïc St-Onge et Mme Sabrina Lizotte intègrent le Comité Consultatif en Environnement.

Adopté

24.09.11.2

Embauche d'un commis administratif multiservices temporaire à temps plein au service de la trésorerie.

ATTENDU QUE Le chef d'équipe à la trésorerie est actuellement en arrêt de travail depuis le 15 janvier 2024 et que cela occasionne une surcharge de travail considérable pour le Service de la trésorerie;

ATTENDU QU' Afin de pallier le manque de ressources, une employée temporaire à temps plein avait été embauchée au poste de commis administratif multiservices en mars dernier, mais que cette dernière a quitté;

ATTENDU QUE Marie-Ève Poirier avait été embauchée au poste de coordonnatrice au tourisme et au développement commercial en remplacement d'un congé de maternité et que ledit remplacement prendra fin le 6 septembre prochain;

ATTENDU QU' Après discussion avec Madame Poirier, cette dernière a manifesté son intérêt pour le poste à pourvoir temporairement au Service de la trésorerie.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation de la trésorière, accepte l'embauche, pour une durée indéterminée, de madame Marie-Ève Poirier au poste de commis administratif multiservices temporaire à temps plein au Service de la trésorerie à l'échelon 2 de ce poste, comme défini à la Convention collective de travail du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Waterloo. Son embauche à ce poste est rétroactive au lundi le 9 septembre 2024.

Adopté

Informations et communiqués des membres du conseil Période de questions du public.

Alain Demers : Pourquoi le projet de construction d'un immeuble de 12 logements a été reporté par le Conseil municipal? Pourquoi le projet est retiré à 24 heures d'avis?

Sylvie Tremblay: Demande des éclaircissements sur les compteurs d'eau.

Diane Gosselin : reconstruction de l'Estriade, signalisation durant la construction.

Grégory Flayol : Piste cyclable, traverse piétonnière au coin de Western, entre Orchard et Mario. Décembre 2023, projection de 7 000 habitants en 2040, est-ce qu'il y a des projections plus récentes? Une révision?

Alexandre Ackaoui-Asselin : Règlement de contrôle intérimaire. Circulation – Stop au coin de Parc et Western.

Jessica Roy: Signalisation sur les pistes cyclables pour les marcheurs. Ligne d'arrêt sur la rue Papineau. Est-ce qu'il y a un projet pour une résidence pour personnes âgées. Séance extraordinaire le 23 septembre 2024.

Alexandre Ackaoui-Asselin : Réfection de la rue Girouard, est-ce qu'il y a des options différentes de présentées.

24.09.12

Varia

24.09.13

Levée de l'assemblée

La séance ordinaire du 10 septembre 2024 est levée à 20H15.

24.09.14

Prochaine assemblée

La prochaine assemblée extraordinaire se tiendra le lundi, 23 septembre 2024 à 19h00. La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le mardi, 8 octobre 2024.

Il y aura une assemblée publique de consultation le 8 octobre à 18h15.

Maire

Greffier